

Commune de SUZE (Drôme)

Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du

2 octobre 2015

Présents : Mmes Marielle GAUTHIER, Sara TIRLER, Dominique CHAPELLE et Sandrine JURAIN, MM. Serge KRIER, Daniel JEAN, Simon THOME, Bernard FANGEAT, Thierry VALLET, Fabien LOMBARD.

Absente : Mme Bérangère DRIAY, excusée.

Secrétaire de séance : Mme Dominique CHAPELLE.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé.

Projet extension école et logement .- Le maire donne la parole à M. Eric Wagon, l'architecte chargé de l'aménagement d'une salle d'activités et d'un ou deux logements suite au choix de la commission urbanisme approuvé par le Conseil Municipal. M. Wagon présente deux projets différents de réhabilitation du bâtiment. Le Conseil lui demande de chiffrer le coût de ces projets. Il choisira ensuite en fonction des possibilités financières de la commune et des besoins en logement.

Extension cour de l'école et aménagement jardin .- Le devis de l'entreprise Val Drôme Paysage pour le décaissement la mise en forme et les plantations, se montant à 18 653 € H.T. est accepté. Le devis de M. Gérard Bertrand pour un escalier métallique, se montant à 3 750 € H.T., est accepté également. Un devis sera demandé à M. Gilles Lombard pour la pose de chenaux sur le toit du préau.

Numérotation .- Afin d'éviter l'achat coûteux de panneaux de rue, la commune a demandé un devis pour la réalisation de plans d'ensemble qui seraient implantés en différents points de la commune. Un autre devis concernera la fourniture de numéros de maison mentionnant le nom de la voie.

Communes nouvelles .- Dans un avenir plus ou moins proche, chaque commune pourra décider d'adhérer ou non à une commune nouvelle définie par une charte précise. Une concertation s'est engagée entre les communes de la Gervanne et de la Sye sur l'opportunité d'un tel regroupement. Il convient de mesurer les avantages et les inconvénients de cette nouvelle structure. Le maire demande aux membres du Conseil d'assister aux réunions de travail qui auront lieu prochainement.

Questions diverses

- M. Thierry Vallet quitte la salle des délibérations. La demande déposée par M. et Mme Vallet pour la construction d'une maison individuelle au quartier des Menus, à proximité de leur élevage, reçoit un avis favorable.
- Le stationnement prolongé des camping-cars n'est pas autorisé sur le domaine public de la commune. Les saisonniers utilisant ce type d'hébergement devront stationner leur véhicule sur un emplacement mis à leur disposition par leur employeur.
- La carte du zonage Natura 2000 est consultable en mairie. Les habitants peuvent encore se manifester pour déposer des demandes constructives et motivées.
- Le repas des aînés aura lieu le dimanche 22 novembre à la ferme-auberge de Ranchy à Divajeu.

La séance est levée à 23 h 30. Prochaine réunion le jeudi 5 novembre.

Le maire,
Serge KRIER